

Procès verbal de récolelement

Fin de travaux et remise en état partielle de la carrière de la société GRANULATS VICAT

Commune de Pierrelatte

Affaire suivie par

Eric CHARMASSON – Subdivision 4 – Carrières

Tél. : 04 75 82 46 46

Courriel : eric.charmasson@developpement-durable.gouv.fr

Réf : 20200817-CR-DACA0586

I. OBJET :

Installation classée pour la protection de l'environnement. Fin de travaux et remise en état partielle de carrière.

II. RÉFÉRENCE :

Déclaration reçue le 09 avril 2020 à la préfecture de la Drôme de Monsieur Alain Boisselon, Directeur Général de la S.A.S Granulats Vicat.

Société Granulats Vicat
4 Rue Aristide Bergès
Les Trois Vallons
38080 L'Isle d'Abeau

III. ACTES ADMINISTRATIFS :

La société Granulats Vicat est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 08-5382 du 28 novembre 2008 à exploiter une carrière de sables et graviers aux lieux-dits « L'Ile Fournèse » et « Calvier » sur la commune de Pierrelatte sur une superficie de 36ha 05a jusqu'au 31 juillet 2014.

L'arrêté n°2013296-0009 du 23 octobre 2013 a modifié les conditions de remise en état prévues dans l'arrêté initial de la carrière.

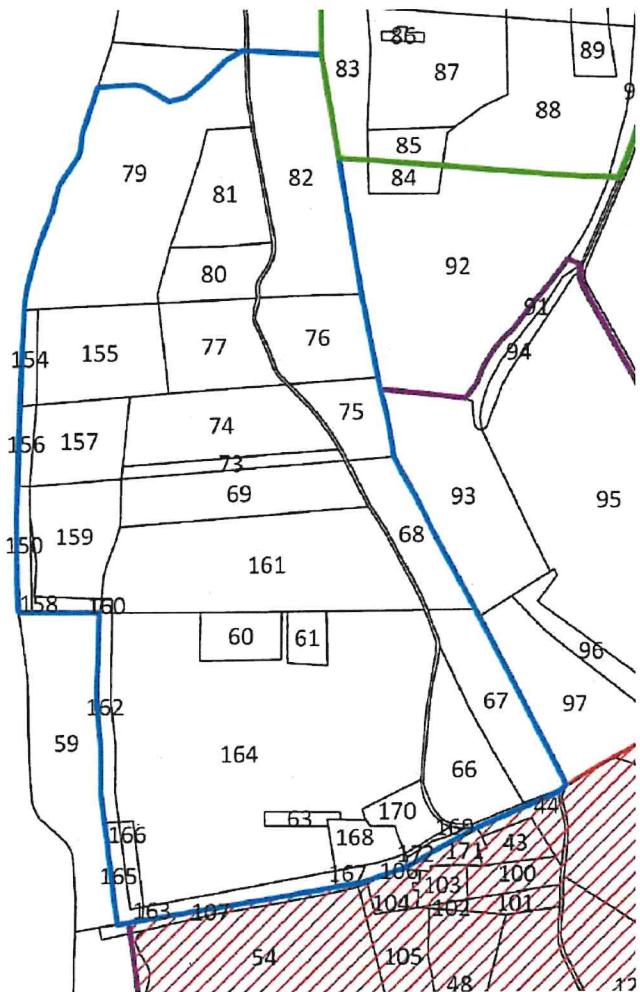
IV. PARCELLES OBJETS DE LA DEMANDE D'ABANDON PARTIEL :

Les parcelles cadastrales concernées par la demande d'abandon sont les suivantes :

COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SUPERFICIE CONCERNEE (m ²)	REMISE EN ETAT ECOLOGIQUE (m ²)	REMISE EN ETAT AGRICOLE (m ²)
PIERRELATTE	AK	39 pp	745	376	369
		60	2 935	2 935	
		61	1 555	1 555	
		63	735	735	
		66	6 920	6 920	
		67	7 830	7 830	
		68	5 420	3 141	2 279
		69	8 425	1 370	7 055
		73	2 000	1 861	139
		74	9 810	9 810	
		75	3 970	3 935	35
		76	7 080	7 080	
		77	6 900	6 900	
		79 pp	22 478	22 478	
		80	4 140	4 140	
		81	6 370	6 370	
		82	15 510	15 510	
		150	1 106	883	223
		154	810	810	
		155	9 105	9 105	
		156	739	84	655
		157	5 694	4 629	1 065
		158	1 030	495	535
		159	7 242		7 242
		160	122	64	58
		161	21 148	721	20 427
		162	1 836	1 836	
		163	1 705	1 705	
		164	53 779	53 779	
		165	997	997	
166	915	915			
167	629	629			
168	2 183	2 183			
169	228	228			
170	2 247	2 247			
172	325	325			
Total		224 663 m²	184 581 m²	40 082 m²	

pp = pour partie

Plan de localisation des différentes parcelles :



Emprise de la cessation partielle d'activité

V. DÉCLARATION DE FIN DE TRAVAUX :

Au vu des résultats de l'instruction menée et des constatations effectuées sur site le 08 septembre 2020, il apparaît que l'état du site est globalement conforme aux objectifs de remise en état spécifiés par l'arrêté préfectoral n° 08-5382 du 28 novembre 2008 modifié par l'arrêté n°2013296-0009 du 23 octobre 2013.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi.

Fait à Valence, le 10/10/2020

l'inspecteur de l'environnement,

Eric CHAMASSON

NB : Le présent procès-verbal de récolement ne peut être assimilé à un quitus, et des prescriptions complémentaires pourraient être imposées s'il apparaissait que les travaux réalisés s'avèrent insuffisants pour garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L511.1 du code de l'environnement.